

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 décembre 2019, à 16h30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-ÉDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur général adjoint et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|------------|--|
| 2019-12-827 | 1 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| | 2 | PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS |
| | 3 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL |
| | 4 | AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL |
| | 5 | RÈGLEMENTS |
| | 5.1 | Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1082-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 2 750 000 \$ pour le prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard de l'Innovation et sur la rue Unifix |
| | 6 | AFFAIRES COURANTES |
| | 6.1 | FINANCES ET TRÉSORERIE |
| 2019-12-828 | 6.1.1 | Adoption de la liste des comptes à payer au 16 décembre 2019 |
| | 6.2 | TRAVAUX PUBLICS |
| | 6.3 | SERVICES TECHNIQUES |
| 2019-12-829 | 6.3.1 | Autorisation – demande d'aide financière – « programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) » - volet 1.1 : renouvellement de conduites – secteur de la rue Joliette et secteur de la rue Champlain |

- 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES
- 7 DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
- 8 AFFAIRES NOUVELLES
- 9 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-12-830

2019-12-827

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
 APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2019, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la première période de questions.

A.M.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1082-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 750 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LE BOULEVARD DE L'INNOVATION ET SUR LA RUE UNIFIX

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Pierre Distilio donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement d'emprunt numéro 1082-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 2 750 000 \$ pour le prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard de l'Innovation et sur la rue Unifix.

Ce même conseiller dépose le projet intitulé : « Règlement d'emprunt numéro 1082-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 2 750 000 \$ pour le prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard de l'Innovation et sur la rue Unifix ».

2019-12-828

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 16 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
 APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 16 décembre 2019, au montant de 1 629 919,09 \$ à payer par le fonds d'administration, la dite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	458 425,74 \$ 307 395,28 \$
Caisse déboursés :	259 021,47 \$ 238 026,19 \$ 19 294,07 \$
Paies versées le :	
5 décembre 2019	347 756,34 \$
TOTAL :	1 629 919,09 \$

Faits saillants :

<u>Chèque</u>	<u>Description des paiements</u>
34660	67 330,39 \$ à BFL pour le renouvellement des assurances générales.
34729	74 249,71 \$ à Revolution Environmental Solutions LP pour la disposition des boues des étangs 2 et 4.
34748	77 839,10 \$ à l'Union des municipalités du Québec pour la quote-part des assurances générales.
34749	43 365,16 \$ à la Ville de Cowansville pour la saison automne 2019 des sports aquatiques.
S11495	32 467,13 \$ à Construction DJL pour l'achat de pierres servant à l'entretien des chemins de gravier.
S11503	69 249,44 \$ à Eurovia Québec Construction pour le pavage d'un tronçon du sentier du village.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2019-12-829

**AUTORISATION – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – «
PROGRAMME FONDS POUR L’INFRASTRUCTURE
MUNICIPALE D’EAU (FIMEAU) » - VOLET 1.1 :
RENOUVELLEMENT DE CONDUITES – SECTEUR DE LA
RUE JOLIETTE ET SECTEUR DE LA RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé le dépôt d’une demande d’aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (le Ministère) dans le cadre du programme fonds pour l’infrastructure municipale d’eau (FIMEAU), par l’adoption de la résolution 2019-10-664, le 7 octobre 2019;

ATTENDU QU’une demande d’aide financière a été déposée auprès du Ministère;

ATTENDU QUE le Ministère exige des informations supplémentaires afin de compléter l’analyse de la demande d’aide financière, notamment une nouvelle résolution du conseil municipal pour confirmer la demande d’aide financière finale déposée le 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE la demande d’aide financière finale du 4 novembre 2019, en référence au Plan d’intervention – Renouvellement des conduites d’eau potable, d’égout et de chaussées, accepté par le conseil municipal par sa résolution 2017-01-030 le 16 janvier 2017, vise la présentation du projet de réfection complète décrit ci-dessous au programme FIMEAU:

Projet	Tronçons identifiés au plan intervention et localisation
Rue de Joliette	1138 – début : boulevard de Bromont ; fin : 134, rue de Joliette 1511 – début : rue de Joliette ; fin : 134, rue de Joliette
Rue Champlain	1097 – début : rue de Windsor ; fin : rue de Dorion 1098 – début : rue de Dorion ; fin : rue de Laviolette 1229 – début : rue de Laviolette ; fin : 28, rue Champlain

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu’elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s’appliquent à elle ou à son projet et qu’elle s’est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s’applique à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 2019-10-664, adoptée le 7 octobre 2019.

Que la Ville confirme au Ministère qu'aucun contrat de construction n'a été octroyé, concernant les travaux faisant l'objet de la demande d'aide financière finale déposée le 4 novembre 2019.

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU.

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

Que le conseil municipal autorise et ratifie le dépôt de la demande d'aide financière finale au programme FIMEAU pour le projet.

Que le conseil municipal autorise, Steve Médou, directeur des Services techniques, à signer tous les documents afférents à la demande d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise, le maire à signer tout protocole d'entente établissant les travaux admissibles, les modalités de versement de l'aide et toute condition particulière pour tenir compte de la spécificité de la Ville ou du projet.

Que le conseil municipal autorise le directeur général ou la greffière à signer le protocole d'entente en cas d'indisponibilité du maire.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

- Les véhicules qui se promènent sur le golf de l'Auberge de Bromont afin de savoir ce qui se passe à cet endroit;
- L'augmentation de plus de 8% du budget de la Ville versus le coût de la vie;
- Demande d'éclaircissement concernant l'augmentation des taxes. Provient-elle des valeurs d'évaluation ou de la hausse du taux de taxation.

2019-12-830

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 16h16.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE